

Dossier de Presse



- **Présentation du G.I.P Enfance Maltraitée**
- **Présentation de l'Observatoire National de l'Enfance en Danger**
- **Présentation du 119 – Allô Enfance Maltraitée**
- **Discours de Christian Jacob, Ministre Délégué à la Famille**
- **Discours de Philippe Nogrix, Président du G.I.P Enfance Maltraitée**
- **Discours de Paul Durning, Directeur de l'O.N.E.D**

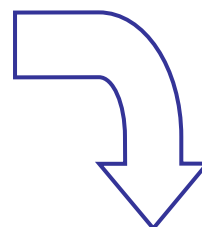
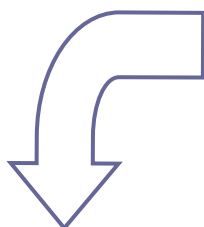
Groupement d'Intérêt Public Enfance Maltraitée

Création : 10 Juillet 1989

Président : Philippe Nogrix

Directrice Générale : Annie Gaudière

*Conseil d'Administration commun aux
deux entités (voir page suivante)*



119 Allô Enfance Maltraitée

- **Création** : Loi du 10 juillet 1989 relative à la protection de l'enfance et à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs.
- **Missions** :
 - Ecoute, information et orientation.
 - Transmission aux départements des informations recueillies concernant un enfant victime ou présumé l'être.
 - Réalisation d'une étude épidémiologique.
- **Direction** : Annie Gaudière

Observatoire National de l'Enfance en Danger (O.N.E.D)

- **Création** : Loi du 2 janvier 2004 relative à l'accueil et la protection de l'enfance.
- **Missions** :
 - Etudes, recherches, évaluations visant à améliorer les pratiques de prévention et d'intervention.
 - Mise en cohérence des statistiques.
 - Création d'un site Web de documentation électronique.
- **Direction** : Paul Durning

Membres du Conseil d'Administration du GIP "Enfance Maltraitée"

MINISTÈRES	DÉPARTEMENTS	ASSOCIATIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Direction Générale de l'Action Sociale • Direction Générale de la Santé • Direction de l'Enseignement scolaire • Direction de la Jeunesse ou des Sports • Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces • Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse • Direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques • Direction Générale de la Police Nationale • Direction Générale de la Gendarmerie Nationale • Direction Générale des Collectivités Locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Allier • Ardennes • Bas-Rhin • Côte d'Or • Deux-Sèvres • Eure • Ile-et-Vilaine • Loire • Loire-Atlantique • Rhône • Savoie • Seine-et-Marne • Seine-Saint-Denis • Val-D'Oise • Vienne 	<ul style="list-style-type: none"> • La Fondation pour l'Enfance • Enfance Majuscule • L'Association Française d'Information et de Recherche sur l'Enfance Maltraitée (AFIREM) • La Fédération Nationale des Ecoles des Parents et des Educateurs (F.N.E.P.E) • L'Union Nationale des Associations Familiales (U.N.A.F)

Observatoire National de l'Enfance en Danger (O.N.E.D)

- Septembre 2002** Christian Jacob, Ministre Délégué à la Famille annonce le projet de création d'un Observatoire National de l'Enfance en Danger
- Janvier 2003** Lancement des travaux du G.P.I.E.M (Groupement Permanent Interministériel Enfance Maltraîtée)
- 26 juin 2003** Examen du projet de loi en réunion interministérielle
Contenu du projet de loi :
 - ➔ Intégration de l'Observatoire au sein du G.I.P
 - ➔ Missions de l'Observatoire
 - ➔ Contribution de l'Etat et des départements au financement de l'Observatoire
 - ➔ Bilan du fonctionnement de l'Observatoire au Parlement
- 31 juillet 2003** Monsieur Paul Durning, Professeur de Sciences de l'Education (Université de Paris X – Nanterre), est missionné par le Ministre Christian Jacob afin de préparer la mise en place de l'Observatoire National au sein du G.I.P – SNATEM
- 16 octobre 2003** Adoption du projet de loi en première lecture par le Sénat
- 18 décembre 2003** Adoption du projet de loi en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale
- 2 janvier 2004** Promulgation de la loi n° 2004 -1 du 2 janvier 2004 relative à l'accueil et la protection de l'enfance (J. O. du 9/01/04)
- 22 janvier 2004** Assemblée Générale du G.I.P «Allô Enfance Maltraîtée »
 - ➔ Intégration de nouveaux membres
 - ➔ Intégration de l'O.N.E.D par le biais de la Convention Constitutive du G.I.P
 - ➔ Elargissement du Conseil d'Administration
- 10 février 2004** Inauguration officielle de l'Observatoire National de l'Enfance en Danger

Observatoire National de l'Enfance en Danger (O.N.E.D)

OBJECTIFS

- Amélioration de la connaissance du phénomène de maltraitance

& MOYENS

- Recueil et analyse des données chiffrées et des études et recherches concernant l'enfance maltraitée
- Mise en cohérence des différentes informations
- Diffusion des idées et bonnes pratiques
- Construction de partenariats
- Mise en commun des ressources
- Création d'un conseil scientifique multidisciplinaire
- *Mises en place de groupes de travail*
- Participation au réseau des Observatoires européens

MISSIONS

- **Statistiques : Identification des partenaires produisant des statistiques – Mise en cohérence des concepts et définitions – Identification des secteurs non couverts par les producteurs de statistiques**
 - **Recherche, étude, évaluation et prospective : Recensement et évaluation des procédures de recueil et de traitement des signalements – Recensement des actions innovantes**
 - **Documentation : Recensement des travaux d'étude et de recherche – Création d'un site web destiné à favoriser l'accès aux statistiques et aux études pour les chercheurs, les professionnels et le public**

119 - « Allô Enfance Maltraîtée »

Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance Maltraîtée

MISSIONS

Les missions du S.N.A.T.E.M, définies par l'article L 226-6 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, sont de trois ordres :

- Ecoute, assistance, information et orientation des enfants victimes de mauvais traitements, des parents, des professionnels et de toute personne confrontée à une situation de maltraitance
- Transmission aux départements des informations recueillies par le service concernant un enfant victime de mauvais traitements ou présumé l'être. Les services sociaux départementaux évaluent la situation et déterminent les aides ou mesures à prendre
- Réalisation d'une étude épidémiologique à partir des appels pris en charge et des retours d'évaluation adressés au S.N.A.T.E.M par les départements

FONCTIONNEMENT

- Un numéro d'appel simplifié : le 119 (appels gratuits)
- Permanence : 24 heures sur 24, tous les jours de l'année
- Service national situé à Paris
- Joignable de toute la France métropolitaine et des départements de la Réunion et de la Guyane
- 1 Pôle Ecoute composé d'un responsable et de 2 coordonnateurs qui encadrent les agents d'accueil ainsi que les écoutants. Ils assurent la liaison avec les correspondants départementaux
- 8 agents d'accueil (professionnels de la téléphonie)
- 50 écoutants (professionnels de l'enfance : psychologues, juristes, travailleurs sociaux...)
- L'ensemble du personnel est tenu au secret professionnel
- L'affichage du n° 119 est obligatoire dans tous les lieux recevant des mineurs

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE :

CONTACT :

- **Pôle Communication du SNATEM**
Tél. : 01 53 06 68 68 / 73 (ligne directe)
Télécopie : 01 53 06 68 60
Courriel : ndarani@allo119.gouv.fr

- **O.N.E.D.**
96 rue Didot – 75014 Paris
Tél. : 01 58 14 22 50
Télécopie : 01 45 41 38 01
Courriel : oned@wanadoo.fr